



# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Mercredi 7 mars 2018**

Par un jugement du 26 février 2018 rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux et notifié à la COBAS le 6 mars 2018, la requête de l'association ARC'EAU a été rejetée.

Ce jugement vient clôturer les trois contentieux d'ARC'EAU à l'encontre de la COBAS. Tous ont été rejetés par le Tribunal Administratif.

Contact presse :

Caroline Gentile

Tel : 07 88 00 08 05 - [cgentile@agglo-cobas.fr](mailto:cgentile@agglo-cobas.fr)